



# Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) Année 2025

26/06/2025

## Rappel

- 2023 : Restitution de l'entretien des cimetières aux communes (délibérations communautaire et communales) à compter du 01/01/2024
- 2024 : nouvelles délibérations de restitution de la compétence à compter du 01/01/2025
- A partir du 01/01/2025 : compétence portée par les communes.
- 2025 : Nécessité d'évaluer le coût et de l'intégrer dans les AC



## Evaluation des charges par communes

Communes	Coût 2024 en 0 phyto
Bessières	26 898 €
Bondigoux	7 134 €
Buzet-sur-Tarn	15 949 €
La Magdelaine-sur-Tarn	6 325 €
Layrac-sur-Tarn	6 947 €
Le Born	5 434 €
Mirepoix-sur-Tarn	4 811 €
Villematier	6 740 €
Villemur-sur-Tarn	40 627 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 866 €</b>

- **Coût 2024 pour la CCVA :** remboursements aux communes qui ont porté la charge à travers un protocole d'accord transactionnel
- Proposition : retenir ces montants et les intégrer dans les AC

## Evaluation des charges par communes

Communes	Attributions de compensation 2024	Charges d'entretien des cimetières	Attributions de compensation 2025
Bessières	546 532 €	26 898 €	573 430 €
Bondigoux	81 719 €	7 134 €	88 853 €
Buzet-sur-Tarn	99 731 €	15 949 €	115 680 €
La Magdelaine-sur-Tarn	144 714 €	6 325 €	151 039 €
Layrac-sur-Tarn	2 763 €	6 947 €	9 710 €
Le Born	1 677 €	5 434 €	7 111 €
Mirepoix-sur-Tarn	- 23 531 €	4 811 €	- 18 720 €
Villematier	31 372 €	6 740 €	38 112 €
Villemur-sur-Tarn	1 128 399 €	40 627 €	1 169 026 €

# Réintégration de l'agent à Mirepoix-sur-Tarn

Communes	Attributions de compensation 2024	Charges d'entretien des cimetières	Charges agent de Mirepoix-sur-Tarn	Attributions de compensation 2025
Bessières	546 532 €	26 898 €		573 430 €
Bondigoux	81 719 €	7 134 €		88 853 €
Buzet-sur-Tarn	99 731 €	15 949 €		115 680 €
La Magdelaine-sur-Tarn	144 714 €	6 325 €		151 039 €
Layrac-sur-Tarn	2 763 €	6 947 €		9 710 €
Le Born	1 677 €	5 434 €		7 111 €
Mirepoix-sur-Tarn	- 23 531 €	4 811 €	2 500 €	- 16 220 €
Villematier	31 372 €	6 740 €		38 112 €
Villemur-sur-Tarn	1 128 399 €	40 627 €		1 169 026 €

- A partir de 2021, avait été intégrée aux AC de Mirepoix, la charge de l'agent transféré à la CCVA.
- Celui-ci a depuis été restitué à Mirepoix, il convient donc de corriger l'AC de Mirepoix-sur-Tarn.

## La suite

- Transmission du rapport définitif de la CLECT aux conseils municipaux pour adoption et à l'organe délibérant de la CCVA pour information.
- Adoption par délibération concordantes à la majorité qualifiée sous 3 mois :
  - 50% des conseils municipaux représentant 2/3 de la population ou
  - 2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 031-213105844-20250922-DELIB2025067-DE

